

Concours externe CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION

composition (Épreuve commune/epreuve écrite 1)

Concours/Examen : CPE Épreuve : 1 N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les mobilisations croissantes des dernières années pour la planète, notamment chez les jeunes générations montrent la préoccupation importante des citoyens quant à la crise climatique. Cela rappelle que tous les citoyens ont une responsabilité collective et individuelle face à cela. Tous les domaines sont touchés, y compris celui de l'enseignement agricole (EA) comme nous allons le voir.

La sixième mission donnée à l'enseignement agricole par la loi du 24 mars 2021 montre l'urgence d'agir et engage la responsabilité des EPLEFPA (Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole). Elle concerne la souveraineté alimentaire, autrement dit la capacité à nourrir les populations, rendue possible par les emplois nécessaires et les connaissances et compétences en matière de transition climatique et environnementale. Cela correspond aux savoirs et à l'expertise dont les citoyens doivent se doter pour être acteurs de la transition environnementale.

Nous pouvons alors nous demander : en quoi cette mission confiée à l'EA peut-elle être un levier majeur pour l'insertion sociale et professionnelle des apprenants tout en constituant un défi pour les EPLEFPA ?

Pour répondre à cette question, nous venons dans un premier temps dans quel contexte sociétal cette nouvelle mission prend place. Dans un second temps nous tenterons d'exposer les défis qu'elle impose aux EPLEFPA. Dans un troisième

et dernier temps nous nous intéresserons aux leviers dont dispose le CPE pour répondre à cette nouvelle mission confiée à l'EA et à ses défis.

Tout d'abord, cette mission répond à des enjeux contemporains. Les citoyens et apprenants doivent s'en saisir pour comprendre le monde dans lequel ils vivent mais aussi construire leur parcours de formation agissant afin de préparer leur insertion professionnelle en ayant connaissance des enjeux environnementaux actuels.

Évidemment, cette mission répond à un enjeu climatique. Nous faisons face à la question de la gestion des ressources naturelles dont les stocks s'épuisent, aux aménagements du territoire, mais aussi à celle de la production (et consommation) qui implique une augmentation toujours plus forte des pollutions.

L'augmentation de la population mondiale questionne quant à elle la souveraineté alimentaire pour que tout le monde puisse être nourri, tout en ayant moins d'impact environnemental sur la planète.

La mise environnementale revêt également un enjeu socio-économique.

Comment répondre aux besoins de tous, réduire le chômage et les inégalités socio-économiques tout en ayant moins d'impact sur l'environnement?

Nous devons alors tendre vers un développement durable. Défini par le rapport Brundtland des Nations Unies en 1987, le développement durable correspond aux capacités de répondre aux besoins du présent sans compromettre les générations futures de répondre aux leurs. Pour cela, il faut équilibrer les

pièlers environnementaux, sociaux et économiques. Cela ne peut être fait qu'en revoyant nos manières de produire, consommer, vivre ... Actuellement, nous sommes à l'ère de l'anthropocène : l'activité des humains a un impact sur la planète. Comme l'explique Wallenhorst dans son ouvrage Eduquer en anthropocène, cela implique une éducation ^{des citoyens} au développement durable, notamment les nouvelles générations. L'école peut être un levier pour cela. Elle peut éduquer les élèves et apprenants à l'environnement et au développement durable pour qu'ils s'emparent de ces enjeux et grands questionnements, et ainsi en faire des citoyens responsables et éclairés qui pourront participer à la transition environnementale en cherchant et trouvant à leur tour des solutions. Les générations nouvelles sont l'avenir de la planète, mais aussi celles à qui ont la lique, ou plutôt à qui nous l'avons empruntée jusqu'ici.

C'est ainsi que l'enseignement agricole s'est vu dotée de cette nouvelle mission. Si l'école et les lieux de formations agricoles sont des institutions intéressantes pour cela et capables d'y répondre, cela constitue tout de même quelques défis.

Pour les EPLEFPA, s'emparer de cette sixième mission peut bousculer leur organisation, mais aussi les membres de l'équipe éducative et ses usagers (apprenants, parents d'élèves.)

Cette nouvelle mission a de manière évidente un impact sur la première et deuxième mission de l'EA qui sont d'assurer la formation agricole et l'insertion sociale et professionnelle. Effectivement, les domaines de professionnalisation du secteur agricole vont (et doivent) se voir modifiés notamment par ceux de la production, transformation et l'aménagement des territoires.

Il est nécessaire d'y inclure de nouveaux savoirs, de nouvelles pratiques, de nouveaux projets qui prennent davantage en compte l'environnement. Les apprenants doivent se projeter en tant que futurs acteurs de la transition environnementale dans le secteur d'emploi qu'ils visent. Toujours en suivant le programme du Ministère de l'Agriculture, les enseignants doivent adapter leurs contenus et pratiques pédagogiques. Les Etablissements doivent aussi passer sur un modèle énergétique et de traitement des déchets plus écologique. Cela concerne tout le monde et permet d'être figure de modèle pour les apprenants. D'un point de vue plus institutionnel, peut-être que de nouvelles filières de formation vont être proposées. L'organisation de l'établissement sera retravaillée et les quotas d'apprenants par filière peut-être redistribués.

Les EPLEFPA doivent alors s'adapter pour accompagner aux mieux les élèves de lycée dans leur orientation. Ils ont un rôle d'information et de conseil à ce propos. L'équipe éducative doit renforcer et développer les compétences des élèves et apprenants en matière de transition environnementale. Les enseignements d'Education Socio-Culturelle (ESC) peuvent en être un support. Les périodes de stage des apprenants doivent s'alligner sur cette mission, cela veut dire que l'équipe éducative doit informer les maîtres de stage et d'apprentissage pour une transition cohérente des pratiques. Enfin, concernant la formation et l'insertion, les EPLEFPA doivent se montrer attractifs pour attirer des apprenants et ainsi répondre aux besoins du marché de l'emploi du secteur agricole.

Cette nouvelle mission confiée à l'EA a également un impact sur l'organisation de l'éducation à l'éco-citoyenneté des apprenants. L'éco-citoyenneté désigne l'incarnation d'une citoyenneté qui agit selon des principes éthiques,

Concours/Examen : C.P.E. Épreuve : 1 N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

durables et respectueux de l'environnement. Cette mission donne pour défi aux EPLEFPA de renforcer l'éducation citoyenne des apprenants concernant le développement durable et leur capacité à l'engagement. Il est possible que la crise environnementale ait un impact positif sur leur désir d'engagement ou bien un impact sur leur santé mentale. Effectivement, cela peut être vecteur d'éco-anxiété et d'avoir du mal à se projeter dans l'avenir. Il est nécessaire pour les EPLEFPA de faire de cette mission un vecteur d'engagement en faveur de la transition écologique.

Pour que cela fonctionne, le défi des EPLEFPA est de former les apprenants à l'éthique. Comme l'explique Christophe Narsolien dans son ouvrage L'éthique à l'école, notre contexte de crise donne lieu à un bouleversement des valeurs et les élèves et apprenants doivent apprendre à agir selon une certaine éthique pour guider leurs actions. S'il est nécessaire que tous les élèves et apprenants connaissent et comprennent les enjeux environnementaux actuels, les équipes pédagogiques et éducatives doivent faire de même et ainsi eux aussi se former à ces questions.

Cette nouvelle mission confiée à l'EA constitue ainsi des défis pour les EPLEFPA, au niveau des membres éducatifs et pédagogiques comme au niveau des usagers.

La sixième mission de l'EA répond à des enjeux contemporains de crise environnementale et induit des défis pour les EPLE FPA. Toutefois, le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) dispose de différents leviers pour passer au dessus des différents défis et remplir cette sixième mission.

Le CPE a une posture stratégique pour répondre à des impératifs institutionnels grâce à sa position professionnelle polyvalente. Conseiller du chef d'établissement, éducateur et coordonnateur, le CPE a un vrai rôle d'impulser le volet éducatif du projet d'établissement.

Le projet se verra modifié pour organiser l'action éducative en faveur de la nouvelle mission de l'EA. Ses compétences ^{en tant que CPE} ^{lui} vont permettre de collaborer avec toute l'équipe éducative à cette fin.

La circulaire des missions du CPE de 2015 et le référentiel de compétences de 2013 indiquent ses champs d'action. Ici, plus particulièrement, le CPE mobilisera sa mission de suivi éducatif et pédagogique individuel et collectif des élèves et apprenants, celle d'éducation à la citoyenneté et d'organisation de la vie scolaire. Tout cela en travaillant avec les membres de l'équipe éducative, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs.

Le CPE assure la formation à la citoyenneté des élèves et au développement durable pour que les apprenants et élèves soient de futurs citoyens réfléchis, respectueux de l'environnement et engagés.

Pour cela, le CPE peut coordonner un projet de participation des élèves sur des thématiques de développement durable avec l'enseignant d'ESC et un AED référent développement durable. Il est nécessaire de favoriser l'engagement des élèves pour qu'ils incarnent leurs droits et devoirs en tant que citoyens, que cela fasse écho en eux concrètement (Haerberli, Pagoni et Maulini, L'engagement des élèves). Cet engagement peut avoir lieu en collaboration avec l'ALESA (Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis). Des AED peuvent également proposer des projections-débats autour des enjeux climatiques et environnementaux à l'internat. Le CPE doit se saisir de cette opportunité de continuité éducative et pédagogique qu'offre l'internat, au-delà du fait qu'il doit organiser le temps des internes pour les occuper et contribuer à un climat scolaire positif. Le tissu local de partenaires (associations, entreprises, services publics) est par ailleurs intéressant à mobiliser pour le CPE. Des visites d'entreprises engagées dans la transition environnementale peuvent être un atout si cela est organisé avec le Conseil Pédagogique et le CESCE, dans une démarche d'ouverture et de renforcement des connaissances et compétences en matière de transition environnementale. Pour le CPE, l'objectif est ici de faire réfléchir les élèves et apprenants, leur faire prendre conscience des enjeux environnementaux pour leur permettre de faire des choix éclairés, conscients et responsables en faveur de l'environnement. C'est pourquoi le CPE mobilise ici ses compétences de formation à la citoyenneté et d'organisation ^{et animation} de la vie scolaire pour piloter ses actions.

Le CPE est par ailleurs garant du suivi des élèves. De manière générale, le CPE ainsi que les AED et le TFR (Technicien Formation Recherche) suivent l'assiduité des élèves (absences, retards), leurs éventuelle

difficultés (scolaires, sociales, familiales) et participent ainsi à lutter contre le décrochage scolaire et à favoriser un climat scolaire positif utile à leurs apprentissages (C. Veltcheff, Pour un climat scolaire positif).

L'engagement, dont nous avons parlé plus haut, peut être un facteur d'accrochage tout comme la motivation par le projet professionnel, l'orientation. À terme, cela favorise l'insertion sociale et professionnelle des apprenants qui est une mission principale de la Vie Scolaire d'après la Circulaire de 2002 relative à l'orientation concernant la politique de vie scolaire. Le suivi des élèves et le conseil à l'orientation auprès de ces derniers et de leurs parents (notamment les plus éloignés du système éducatif) est déterminant pour remplir cette sixième mission de l'EA. Cela peut s'effectuer par des entretiens avec les parents, par des réunions d'orientation, des mises en relation avec le CIO (Centre d'information et d'orientation), des sorties en forum des métiers...

Aidés des TFR^{AED} et des professeurs principaux, nombreuses sont les possibilités pour le CPE de contribuer à la construction des parcours des élèves. Et cela prend encore plus de sens dans le contexte de cette sixième mission confiée à l'EA. Effectivement, il faut plus que jamais faire un travail d'orientation avec les élèves et apprenants (surtout les élèves lycéens) pour répondre aux besoins d'emplois nécessaires.

Bien informer les parents et élèves, pour favoriser la coéducation et tendre vers une égalité de chances est nécessaire concernant l'orientation, tout en adoptant une posture d'écoute et de bienveillance qui permet d'instaurer une relation de confiance entre tous.

Les missions et compétences du CPE permettent ainsi de veiller à une bonne scolarité des élèves, une éducation ^{pour une} citoyenneté engagée et à

Concours/Examen : C.P.E. Épreuve : 1 N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

une insertion réussie tout en répondant à la nouvelle mission de l'EA et aux défis qu'elle impose.

Pour conclure, la crise environnementale est telle que le Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire a doté l'enseignement agricole d'une sixième mission visant à assurer la souveraineté alimentaire et favoriser la transition climatique et environnementale.

Cette mission répond à des enjeux collectifs sociétaux (environnemental, social, économique). Elle implique des défis pour les EPLEFPA concernant l'insertion professionnelle et l'éducation à l'éco-citoyenneté des apprenants. Toutefois, le CPE requiert les compétences ^{nécessaires} mobilisables pour surmonter ces défis. Ainsi cette mission, au delà de ses enjeux pour la société, semble être un levier pour les apprenants qui se voient davantage accompagnés dans leur orientation et dans leurs connaissances et compétences en matière de transition climatique et environnementale ; favorable à leur insertion professionnelle et à un engagement citoyen pour l'environnement.

